

Comment faire
avancer la cause
des victimes des
prêtres
pédophiles

Yolande Potvin

**Comment faire avancer la cause des victimes
des prêtres pédophiles**

Édition Kidle Direct Publishing

Amazon.ca

septembre 2025

Ce livre écrit par Yolande Potvin est l'aboutissement de plusieurs années de recherches et d'analyses sur le problème des prêtres pédophiles et leurs victimes. C'est une édition Posthum en hommage à ma bien aimée Yolande qui nous a quitté en mars 2025.

Table des matières

Introduction	9
L'attitude de Jésus face à des agresseurs d'enfants	11
Les graves conséquences des agressions sur les enfants ...	13
Le cas du Cardinal law de Boston aux États-Unis	15
L'Inquisition qui existe dans l'Église catholique romaine	19
L'attitude des papes Jean-Paul II et Benoît XVI concernant le cardinal Law	25
Les trois derniers papes n'ont pas arrêté l'agir des prêtres pédophiles	31
Quelques causes qui empêchent de régler le problème des agressions de prêtres pédophiles	33
Quelques moyens pour agir contre les agressions des prêtres pédophiles	37
Conclusion	45
Éléments biographiques de Yolande Potvin	47
Explication de Yolande Potvin de son parcours et de l'orientation de son doctorat en Études québécoises	49
Quelques autres ressources pour venir en aide aux victimes de prêtres pédophiles	51

Introduction

J'ai fait des études universitaires de premier cycle, deuxième cycle et troisième cycle. Je suis historienne des mentalités et, depuis une trentaine d'années, je m'intéresse particulièrement à cette mentalité qui émane de l'Église catholique romaine. Dans le présent texte, je me suis vouée à bien identifier les comportements de l'Église catholique romaine face à son problème de prêtres agresseurs sexuels.

En lisant mon texte, vous pourriez comprendre pourquoi avec l'Église catholique romaine les prêtres pédophiles n'arrêtent pas d'agresser sexuellement des enfants. Vous pourriez aussi comprendre pourquoi la Justice d'État a tendance à être inactive devant ce problème. Comme victime, comme témoin de victime ou comme citoyen, comprendre que ce grave problème est très important, cela pourrait conduire à adopter des comportements pouvant rendre active la Justice d'État et ainsi apporter des changements très importants dans la vie des victimes. Enfin, le seul fait de lire mon texte pourrait vous donner des idées sur des moyens à utiliser pour faire avancer la cause des victimes de prêtres pédophiles.

L'attitude de Jésus face à des agresseurs d'enfants

1. Je crois que détecter derrière les apparences, la vérité des faits concernant l'Église catholique romaine pourrait aider la lutte des victimes de prêtres pédophiles. Pourquoi investir ses désirs, ses espoirs, ses efforts, son temps, son énergie dans des êtres qui ont tout ce qu'il faut pour ne pas répondre à nos attentes alors qu'il existe des moyens dont on ne parle pas, mais qui seraient profitables à cette cause? Si vous acceptez de me suivre dans mes recherches en Histoire de cette Église vous découvrirez des raisons pour lesquelles les prêtres pédophiles n'arrêtent pas leurs agressions sexuelles.

2. Mais au départ je pose une question très importante. Les comportements de l'Église catholique romaine à l'endroit de ses prêtres pédophiles démontrent-ils qu'Elle adopte des comportements qui s'accorderaient avec l'attitude et le propos de Jésus réagissant devant ceux qui viennent détruire la belle image que des enfants ont de Jésus? Mathieu rapporte un propos de Jésus exprimant un tendre sentiment envers un petit enfant. Jésus dit : « Et quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même. » (Matthieu 18.5). Puis, Mathieu rapporte la forte réaction de Jésus devant le comportement qu'une personne se permettrait d'adopter avec un petit enfant : « Mais si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux, pour lui qu'on suspendit à son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer. » (Matthieu 18.6). Je comprends qu'il vaudrait mieux pour cet agresseur de perdre la vie de son corps plutôt que la vie de son âme.

3. Maintenant comment pensez-vous qu'un enfant qui aurait remarqué dans son entourage un homme habillé autrement que les autres hommes et ayant appris, par la suite, qu'il s'agissait d'un prêtre représentant Jésus, se sentirait face à Jésus, après avoir été agressé sexuellement par ce prêtre? Conséquemment, un enfant qui croirait en Jésus, et qui vivrait l'expérience d'être agressé sexuellement par un prêtre cela pourrait avoir comme effets de

massacrer la belle image qu'il se faisait de Jésus et je crois qu'il pourrait aussi ne pas croire à l'existence d'un bon Dieu. J'ai déjà entendu un homme âgé, lequel dans son jeune âge a été agressé sexuellement par un prêtre, dire ce qui suit : « Mon âme a été massacrée ». Une Église catholique romaine qui voudrait vraiment s'inspirer de Jésus, quant au bon comportement à adopter devant un prêtre pédophile, ce serait celui d'avertir aussitôt la Justice de l'État de ce qui arrive. Alors la Justice de l'État arrêterait aussitôt ce genre d'agresseur, lequel possédé par perversion qui le dirige, a besoin d'être arrêté pour cesser ses agressions.

4. Quels seraient les meilleurs comportements adoptés par une Église catholique romaine aux yeux de Jésus? Ici on pourrait s'inspirer de la réaction de Jésus par rapport à la question que se posaient des disciples autour de lui. Ces derniers se demandaient comment agirait celui qui serait le plus grand parmi eux. Jésus répondit : « Vous le savez : ceux que l'on regarde comme chefs des nations les commandent en maîtres; les grands leur font sentir leur pouvoir. Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi. Celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur » (Marc, 10,42-44). En réaction au propos de Jésus, on pourrait poser la question suivante : Utiliser la religion catholique pour servir les autres ou utiliser la religion catholique pour se construire le plus grand pouvoir qui soit sur les autres?

Les graves conséquences des agressions sur les enfants

5. Il est très important de mieux connaître les graves effets que peuvent produire chez de jeunes enfants des agressions sexuelles commises par des prêtres pédophiles. J'ai trouvé très remarquable et très juste le vocabulaire adopté par une spécialiste dans ce domaine. Ainsi, dans une émission sur les enfants victimes de prêtres pédophiles (présentée à Grand Reportage en novembre 2021), une religieuse pédiatre à la retraite (sœur Nuela Kenny), ayant une très grande expérience de ce que vivent les enfants victimes de prêtres pédophiles, résume ce que vivent la plupart de ces enfants en disant qu'ils sont emmurés vivants dans un silence toxique, un silence qui muselle, divise, aliène, un silence qui peut rendre fou, et même qui peut tuer (il est reconnu que certains se suicident) et elle termine sur ce sujet en disant que ce silence arrange les criminels et leurs complices.

6. Je trouve effrayant le fait que des petits enfants – incapables de se défendre – ne profitent même pas de l'aide que leurs parents pourraient leur donner. Je rapporte ici le vécu d'un enfant qui, venant d'être agressé par un prêtre pédophile, s'accroche, en état de choc, à l'idée qu'il sera bientôt chez lui pour souper et qu'il sera alors possible, avec maman et papa à côté de lui, de leur parler de ce qu'il vient de vivre. Alors, rendu à la maison, il se concentre à se contrôler en attendant que ses parents soient bien installés à la table. Puis, les voyant bien installés à côté de lui, il commence à raconter qu'il a été bousculé, immobilisé par un prêtre qui a commencé à...mais ici : « Vlan! » Il reçoit une taloche de son père lui disant : « On ne parle pas comme ça d'un prêtre! ». Et alors cet enfant vient d'être emmuré vivant dans un silence toxique qui, si les agressions sexuelles se répétaient, pourrait convaincre cet enfant que seule la mort (le suicide) pourrait le libérer de cette obligation de se taire qui lui est toxique.

7. Il existe un moyen que des personnes, ayant vécu des agressions sexuelles de la part de prêtres pédophiles, peuvent utiliser pour s'aider elles-mêmes face aux diverses

perturbations (physiques, affectives, psychiques, etc.) qu'elles ont vécu. Ce moyen consisterait à placer une annonce dans un journal invitant des personnes, ayant vécu ce genre d'agression sexuelle, à se réunir afin justement de vivre ensemble l'expérience positive de libérer leur parole devant d'autres personnes pouvant comprendre ce qu'ils ont vécu. Une telle libération pourrait avoir des effets psychologiques importants pour eux.

8. Il y aurait aussi un moyen que ces personnes pourraient peut-être utiliser pour faire avancer la cause des victimes de prêtres pédophiles. Ce serait celui d'inviter un écrivain à les aider en écrivant ce qu'ils ont vécu comme conséquences d'avoir été des victimes de prêtres pédophiles. Je crois qu'un tel livre pourrait instruire la population au Québec des si mauvaises conséquences de ces agressions sexuelles lesquelles peuvent durer toute la vie. Il serait possible aussi que des personnes, ayant vécu ce genre d'agression, se décident par la suite de se joindre elles aussi à un groupe de personnes afin de se sortir d'un silence qui les emmure. Des personnes, associées à la Justice de l'État, pourraient aussi devenir habitées par le désir de préciser le nombre de ces associations au Québec, puis de propager cette information au public. Ainsi, la population au Québec, mieux informée, pourrait devenir habitée par le désir que la cause des victimes de prêtres pédophiles avance.

Le cas du Cardinal law de Boston aux États-Unis

9. Découvrir la vérité des faits liée aux comportements adoptés par l'Église catholique romaine face à ses prêtres pédophiles pourrait, à mon avis, contribuer grandement à faire avancer la cause des victimes de ces prêtres pédophiles. Je vais rapporter, de manière précise, l'évènement tonitruant, survenu en 2002 à Boston, causé par le cardinal Law ayant couvert plusieurs cas de prêtres pédophiles, et les effets méli-mélo causés par les comportements adoptés par Jean-Paul II lesquels sont apparus incongrus devant une situation vue comme étant très claire aux yeux de toute la société à Boston.

10. En 2002 circule une information disant que l'archidiocèse de Boston, la capitale et la plus grande ville de l'état du Massachusetts, compte plus de deux millions de catholiques. Et selon un rapport du ministère de la Justice de cet État, plus de 1000 enfants ont été victimes de 237 prêtres en 60 ans. Jean-Marie Guénois, journaliste vaticaniste, a présenté sur Internet le 20 décembre 2017 un texte remarquable exprimant très bien un évènement tonitruant se produisant en matière de pédophilie, à Boston en 2002. Le titre de son écrit est : « Scandale pédophile de Boston : mort du cardinal qui avait couvert des prêtres ». Il présente le début de son texte en disant : « Le cardinal Bernard Law, ancien archevêque de Boston, est mort, à 86 ans, mercredi 20 décembre, à Rome. Il avait dû quitter les États-Unis en 2002 à la suite d'un scandale de prêtres pédophiles qu'il avait sciemment couvert. Le cas le plus symbolique étant celui du père John Geoghan, prêtre pédophile récidiviste du diocèse de Boston, aux 130 victimes avérées, qui avait été successivement déplacé de paroisse en paroisse sans que jamais les fidèles de la nouvelle affectation ne soient prévenus ».

11. Jean-Marie Guénois mentionne d'autres cas de prêtres pédophiles vis-à-vis lesquels le cardinal Law a agi de la même manière. Mais comment les choses se sont-elles passées pour en arriver justement à pouvoir identifier les comportements réels adoptés par le cardinal Bernard Law? Jean-Marie Guénois donne une réponse à cette question. Il affirme que c'est le cabinet d'avocats, Roderick Mac Leish et une association de victimes, appelée SNAP « réseau de survivants abusés par des prêtres » qui, largement soutenus par la presse et le *Boston Globe* en particulier ont été à l'origine de la chute du cardinal. Jean-Marie Guénois précise toutefois que ces avocats ont dû se livrer à une longue bataille juridique pour obtenir, à la mi-2001, de la justice américaine, le droit d'inspecter les archives de l'archidiocèse de Boston. Alors c'est dans ces archives que les avocats ont trouvé des lettres signées par le cardinal Law, adressées à des paroisses prouvant que Law avait successivement transféré les prêtres pédophiles, sans jamais mentionner qu'ils étaient pédophiles, alors que des plaintes internes retrouvées dans les mêmes archives démontraient que ces prêtres étaient pédophiles. Jean-Marie Guénois affirme que le public apprend ce qui s'est passé et qu'alors il devient évident pour lui que le cardinal est coupable d'avoir couvert des agresseurs sexuels pendant des années. Également, dit-il, le public s'attend à ce que le pape Jean Paul II punisse le cardinal.

12. À travers les faits qui se sont produits à Boston, en 2002, j'ai identifié qu'aux yeux des citoyens, trois choses sont apparues comme pouvant être un problème avec cette Église romaine. 1. Ils sont unanimes à trouver que les comportements du cardinal Law sont très coupables et ils s'attendent à ce que le pape punisse le cardinal, mais le pape ne le fait pas. 2. Toutefois, ils s'aperçoivent que la Justice de l'État à Boston se prépare à sommer le cardinal à paraître devant Elle mais ils voient le pape réagir devant cela, en transférant le cardinal à Rome, empêchant ainsi la Justice de Boston d'en arriver à punir le cardinal. 3. À Rome, en compagnie du cardinal Law, Jean-Paul II clame une tolérance zéro par rapport

à la présence des prêtres pédophiles dans l'Église, en disant ce qui suit: « Il n'y a pas de place dans l'Église pour ceux qui agressent la jeunesse¹», mais les spectateurs peuvent remarquer que Jean-Paul II a des attitudes amicales avec le cardinal Law qui se meut à ses côtés.

13. Alors les citoyens peuvent remarquer que, dans le moment, rien ne démontre concrètement que ce pape punit le cardinal Law. Mais Jean-Paul II clame si fortement son verdict que des gens peuvent croire qu'il le punira plus tard. Certes, l'affirmation de Jean-Paul II est si forte qu'on pourrait croire qu'il va être actif à agir pour arrêter ceux qui agressent la jeunesse. Mais on sait que le plus beau discours qui soit peut tomber des lèvres d'une personne sans que nécessairement ses comportements dégagent un discours allant dans la même direction. Alors pourquoi le pape Jean-Paul II offrirait-il au public les plus beaux mots qui soient quand apparaît un scandale de prêtres pédophiles, mais qu'on ne voit pas, dans ses comportements, un discours démontrant concrètement qu'il punit le cardinal qui a couvert si longtemps les agressions sexuelles commises par des prêtres pédophiles? Est-ce que cette Église arrête les agissements de ses prêtres pédophiles?

14. Personnellement, je vois, dans le rappel, fait par Jean-Marie Guénois du scandale survenu à Boston en 2002, des raisons pour lesquelles les choses se passent ainsi avec l'Église catholique romaine. Je suis historienne des mentalités. Depuis une trentaine d'années, je m'intéresse à la recherche de la vérité des faits concernant cette Église et je crois que connaître son histoire et découvrir la mentalité de ceux qui la dirigent peut nous apprendre des choses très importantes. Si vous acceptez de me suivre, vous découvrirez (1) les raisons pour lesquelles le cardinal Law a agi comme il l'a fait. En poursuivant votre lecture, vous découvrirez (2) pour quelles raisons Jean-Paul II a agi comme il l'a fait avec

¹ Ce propos de Jean-Paul II a été rapporté dans l'émission télévisée appelée « Grands Reportages : Les coulisses de l'histoire, Jean-Paul II » et cela a été présenté le mercredi 13 avril 2022.

le cardinal Law; puis vous découvrirez aussi (3) pourquoi il ne s'est pas associé à la justice de l'État de Boston pour punir Law; et enfin, vous découvrirez (4) pourquoi le cabinet d'avocats, Roderick Mac Leish, associé à un groupe de victimes de prêtres pédophiles, et ayant le concours de la presse, ont dû travailler aussi fort pour obtenir de la justice américaine la permission d'aller vérifier les archives du cardinal Law.

L'Inquisition qui existe dans l'Église catholique romaine

15. Mais pour donner les raisons liées aux quatre sujets que je viens de mentionner, je dois d'abord parler de l'Inquisition qui existe dans cette Église catholique romaine laquelle prend une place extrêmement importante. On sait qu'une Inquisition est une enquête, une recherche méthodique et rigoureuse. Mais il peut exister différents genres d'Inquisition. Une Inquisition peut être positive ou négative. Une Inquisition positive de la part de cette Église respecterait les droits pour tous à la liberté de conscience et de religion de même que le droit à une justice élémentaire alors qu'une Inquisition négative se prendrait tous les droits possibles et imaginables de manière à imposer son pouvoir afin que les gens obéissent aveuglément et peu importe que ces personnes perdraient leur liberté de conscience et de religion de même que leur droit à une justice élémentaire.

16. En fouillant dans l'histoire de l'Église catholique romaine, on peut découvrir des choses importantes liées à la présence d'une Inquisition dans cette Église. On peut découvrir l'existence d'un Tribunal de l'Inquisition au Moyen Âge, à savoir une Juridiction instituée par le pape Grégoire 1X au début du 13^e siècle dans divers pays catholiques. En février 1231, le pape Grégoire 1X publie la constitution « Excommunicamus » qui prescrit la détention à vie pour les hérétiques repentis et la peine de mort pour les hérétiques obstinés. Cette Inquisition a été appelée la « Sainte Inquisition » et avec l'appui du pouvoir séculier, elle luttait non seulement contre les hérétiques, les sorcières, mais aussi contre les personnes qui pensaient autrement que l'Église. Les autorités religieuses n'autorisaient aucune liberté de parole ou de pensée. Les laïcs ne devaient discuter de la foi ni en privé ni en public, ils devaient plutôt dénoncer ceux qui semblaient être des hérétiques. Cette « Sainte Inquisition » était féroce, car, entre autres, elle appliquait la mort sur le bûcher comme punition. Le sujet de l'Inquisition romaine peut révéler les pages les plus affreuses de l'histoire de l'Église, car avec cette Inquisition, il y a eu des millions de victimes. En s'attribuant un pouvoir juridique, cette Église a pu aussi se prendre un pouvoir

d'enquête indiscrete et arbitraire même contre tous ceux qui occupent des postes dans l'Église (prêtre, évêque, etc.) de même qu'auprès des fidèles afin d'identifier et de sévir contre ceux qui se permettent de ne pas adhérer entièrement à ce qu'Elle dit de croire.

17. En agissant ainsi, ces autorités religieuses ne respectaient pas le plus grand don que Dieu a donné aux êtres humains à savoir celui de la liberté : la liberté de refuser de l'entendre. Jésus lui-même a enseigné à ses disciples, qui parcouraient des rues pour porter la bonne nouvelle, de quitter doucement ceux qui refusaient de les entendre pour aller s'adresser à d'autres personnes. Jésus lui-même agissait ainsi. Quand il voyait des personnes être choquées par certains de ses discours (par exemple : des traditionalistes pour lesquels il fallait ne rien changer) il quittait alors doucement ces personnes pour aller porter ailleurs ses bonnes nouvelles lesquelles encourageaient les gens à voir autrement certaines choses liées à la foi.

18. Mais qu'est devenue cette Inquisition meurtrière au nom de la Sainte foi? L'Inquisition de l'Église catholique romaine continue d'exister, mais Elle se présente uniquement sous toutes sortes de surnoms projetant une belle image d'Elle-même. Ainsi, elle peut se présenter sous le beau surnom de « Saint-Office » ou de « Congrégation pour la foi ». Abusive, Elle impose à tout le clergé, dans le monde entier, des lois qui vont dans le sens de ses propres volontés et non dans le sens de la volonté divine. Elle se permet d'adopter tous les comportements nécessaires, et même ceux pouvant créer une torture psychique dans le clergé, afin d'obtenir une soumission inconditionnelle à la doctrine romaine qu'Elle présente comme étant toujours identique à la Vérité et représentante de l'Église du Christ.

19. Mais pourquoi cette Inquisition catholique romaine agit-Elle ainsi? Elle fait tout ce qu'il faut pour projeter au monde entier la supériorité de cette Église romaine détenant la Vérité et étant supérieure à toutes les autres lois qui existent. Alors, selon moi, sa loi du

silence vient aider à ce qu'une belle image se dégage de cette Église qu'Elle domine, car ni le public ni la Justice de l'État sont informés à chaque fois qu'il se produit une agression sexuelle provenant d'un prêtre pédophile. Et cette Inquisition romaine projette devant le clergé qu'Elle-même punit les prêtres agresseurs sexuels, car Elle démontre que pour les punir Elle les change d'endroit. Je termine sur le sujet en disant que je partage tout à fait la position adoptée par le théologien Hans Kung. Ainsi, je dis que cette Inquisition est anti-Évangile, anti-Jésus, terriblement anti-protection des enfants contre les prêtres pédophiles, et j'ajoute que cette Église démontrerait une belle évolution en supprimant cette Inquisition qui se démontre aussi abusive en ne respectant même pas la justice la plus élémentaire.

20. Pour comprendre les comportements adoptés par le cardinal Law, il est utile de connaître la pression que cette Inquisition (Congrégation pour la doctrine de la foi) de l'Église catholique romaine exerce sur tout le clergé. Tout d'abord, avant la prise en fonction de chaque évêque, cette Église exige de lui un serment de fidélité envers le pape. Selon le grand théologien Hans Kung qui, durant toute sa vie de théologien, a cherché la vérité des faits concernant cette Église catholique romaine, le pouvoir du chef de cette Inquisition romaine (la CDF) est tellement abusif et injustifiable que cette Inquisition romaine devrait être abolie. Je rapporte ci-dessous un propos de Hans Kung démontrant dans un livre, à quel point cette Inquisition romaine (la CDF) va trop loin.

«Tout l'appareil de la Curie est à sa disposition. Il peut aussi écrire directement à chacun des 5000 évêques, ou presque, du monde entier, pour le rappeler à l'ordre, lui ou ses théologiens, ses prêtres, ses religieux. Le tout sans bruit et en passant totalement inaperçu du public, souvent explicitement *ub secreto pontificio*, sous le plus haut degré de confidentialité du Saint-Office à sa disposition. Il lui est facile d'accéder directement à chacune des nonciatures vaticanes du monde entier pour charger le représentant du pape d'intervenir dans une conférence épiscopale, un gouvernement et aussi contre un individu

précis. C'est seulement ainsi que, durant des décennies, a pu effectivement fonctionner le camouflage mondial des abus sexuels du clergé. ²»

21. Dans le propos ci-dessus Hans Kung va jusqu'à dire clairement que cette Inquisition romaine (la CDF) peut même se permettre d'intervenir contre un individu précis. À fin de ce même livre, Hans Kung affirme justement qu'il aurait de quoi écrire un livre seulement à partir de la quantité de lettres qu'il a reçues provenant de laïques racontant les interventions de cette Église (c'est-à-dire les interventions de son Inquisition romaine surnommée la CDF) pour les punir parce qu'ils allaient trop loin. Je remarque quelque chose de constant dans toutes les interventions de cette Inquisition romaine (la CDF) soit auprès du clergé à qui Elle impose ses lois sous peine de sanctions pouvant être très sévères, soit auprès de certains laïques dont Elle désapprouve les comportements. Je remarque qu'Elle se permet de punir tous ceux qui, par leurs comportements, pourraient faire ombrage à la belle image qu'Elle projette de l'Église romaine au monde entier. Je comprends qu'Elle associe « belle image » à « plus grand pouvoir ».

22. Concernant les agressions sexuelles des enfants par des prêtres pédophiles (ou un autre membre du clergé), cette Inquisition catholique romaine a imposé la loi du silence à tous les membres du clergé. Ainsi si un membre du clergé était témoin d'une agression sexuelle commise par un membre du clergé sur un enfant, il doit absolument se soumettre à cette loi du silence qui lui défend de communiquer cette nouvelle à la justice de l'État et même au public. Il doit, au contraire, se taire et se limiter à transférer la nouvelle aux plus hautes autorités de l'Église romaine. Celle-ci adopte la punition traditionnelle à savoir celle de punir l'agresseur en le transférant d'endroit. Cette Inquisition prévoit aussi des punitions (qui peuvent être sévères) à infliger au membre du clergé qui n'obéit pas à la loi qu'Elle lui impose. Elle peut lui imposer une mutation dans sa vie ou une destitution (le priver

² Hans Kung parle ainsi à la page 209 de son livre dont le titre est : « Peut-on encore sauver l'Église ? ». Éditions du Seuil, septembre 2012 pour la traduction française. 258 pages.

d'une charge, d'une fonction). De fait, ce « désobéissant » pourrait subir la suppression de sa charge sacerdotale, être transféré à un endroit où il ne pourrait plus utiliser les capacités intéressantes qu'il avait développées, etc. Bref, selon moi, le cardinal Law a obéi à cette loi du silence par peur que sa vie actuelle soit détruite, et qu'il doive, pour le restant de ses jours, devoir subir une vie minable. Effectivement cette Inquisition se permet de transformer ainsi la vie d'un membre du clergé qui ne se soumet pas à ses lois. Je trouve abusif envers le clergé ce comportement adopté à leur endroit parce que je crois que cette Inquisition conditionne tout le clergé (depuis sans doute le 13^e siècle) et même les papes, à croire que la décision d'arrêter ces agressions sexuelles doit provenir des agresseurs eux-mêmes. Si la Justice d'un État découvrait que tel religieux (prêtre, évêque, etc.) a couvert pendant des décennies les agressions sexuelles de certains prêtres pédophiles, cela signifierait, aux yeux de cette Justice que ce religieux serait très coupable d'avoir couvert des actions criminelles pendant nombre d'années. Mais cette Inquisition abusive présente à tout le clergé ses exigences comme étant respectueuses et justifiées à l'endroit des croyances auxquels le clergé doit se soumettre. Je crois que sans le savoir le clergé obéit à cette histoire disant que la décision d'arrêter doit venir de l'agresseur lui-même...même si les faits peuvent démontrer que ces agresseurs continuent leur acte criminel durant toute leur vie (donc ils ne s'arrêtent pas eux-mêmes). Hans Kung qui, passionné par la recherche sur la vérité des faits, a déjà révélé les découvertes qu'il faisait sur cette Église catholique romaine. Cette Inquisition romaine (la CDF) a réagi; Elle l'a informé qu'Elle le punirait parce qu'il allait trop loin. Hans Kung s'est alors aperçu qu'Elle faisait tout ce qu'Elle pouvait pour qu'il perde son emploi. Sauf qu'il s'est avéré que ceux qui engageaient Hans Kung n'ont pas accepté de le répudier.

23. Je crois que le cardinal Law aurait subi la pire punition qui soit s'il n'avait pas obéi aux lois que lui imposait l'Inquisition romaine (la CDF), laquelle imposait d'abord sa loi du silence au clergé, c'est-à-dire se concentrer exclusivement à transmettre la nouvelle aux

plus hautes autorités dans l'Église, puis de punir le prêtre pédophile en le changeant d'endroit. Effectivement, Hans Kung avait remarqué que Joseph Ratzinger, chef de l'Inquisition romaine (la CDF) pendant 28 ans, donnait la plus grande importance qui soit à cette obéissance exigée par cette loi du silence. Hans Kung avait compris qu'aux yeux de Joseph Ratzinger, il fallait absolument que rien ne vienne ternir la belle image de l'Église catholique romaine parce que cela viendrait affecter son pouvoir. Ce qui était plus important que tout c'était de projeter une belle image de l'Église afin de protéger son pouvoir.

L'attitude des papes Jean-Paul II et Benoît XVI concernant le cardinal Law

24. Pour quelles raisons Jean-Paul II a agi comme il l'a fait avec le cardinal Law ? Une réelle contradiction existe entre la justice de l'État de Boston et le pape Jean-Paul II devant la manière de traiter les prêtres pédophiles. Jean-Paul II a agi dans le sens voulu par l'Inquisition (la CDF) force dominante dans cette Église catholique romaine qui se voit comme supérieure à la justice de l'État de Boston. Il aurait été contradictoire pour lui de se mettre tout à coup à vouloir punir Law alors qu'au contraire il l'approuvait d'avoir obéi au chef de l'Inquisition (la CDF), à savoir Joseph Ratzinger qu'il avait lui-même nommé Chef de l'Inquisition en 1981.

25. Et enfin pourquoi le cabinet d'avocats, Roderick Mac Leish, associé à un groupe de victimes de prêtres pédophiles, et ayant le concours de la presse, ont dû travailler aussi fort pour obtenir de la justice américaine la permission d'aller vérifier les archives du cardinal Law? C'est à cause des Accords du Latran qui se sont passés entre l'Italie et l'Église romaine en 1929 qu'ils ont dû travailler aussi fort. Selon ces Accords du Latran, cette Église devient elle-même un État alors un autre État ne doit pas se conduire avec l'Église romaine comme si c'était dans son propre État qu'il se passerait quelque chose qu'il n'approuve pas; chaque État règle ses problèmes à sa manière.

26. Revoir, 20 ans après (de 2002 à 2022) ce qui a été vu dans le monde entier comme scandaleux à savoir qu'un cardinal a couvert pendant nombre d'années un grand nombre d'agressions sexuelles commises par un grand nombre de prêtres pédophiles et il n'apparaît pas clairement que l'Église punit ce cardinal. Cela pourrait inciter à se poser les importantes questions suivantes : Est-ce que, durant une vingtaine d'années, soit de 2002 à 2022, l'Église catholique romaine a démontré concrètement qu'Elle punit les membres du clergé agissant comme le cardinal Law? Et peut-on la voir arrêter concrètement les agissements criminels de ses prêtres pédophiles? Est-ce que cette Église se concentre plutôt

exclusivement à présenter les plus beaux propos, les plus belles attitudes qui soient, et même d'envoyer au public une image projetant l'idée qu'Elle fait quelque chose de concret pour régler le problème que représentent les agissements de ses prêtres pédophiles? Je pense que se poser ces questions maintenant en se penchant sur le parcours global de chaque pape, durant cette vingtaine d'années, cela pourrait aider à confirmer ou non qu'il y a « toute la différence du monde » entre la manière adoptée, par exemple, par la justice de l'État de Boston et la manière adoptée par l'Église pour régler le problème des prêtres pédophiles.

27. Il serait bon ici de rappeler que Jean-Paul II était lui-même le pape présent au moment du grand scandale à Boston en 2002. C'est lui le pape qui, par ses comportements, a interrogé le monde entier par son absence de réaction punitive devant les comportements adoptés par le cardinal Law face à la présence d'un grand nombre de prêtres pédophiles. J'ai déjà parlé de la force dominante de l'Inquisition romaine (la CDF) dans cette Église et que c'est Elle qui impose ses lois sous peine de sanctions à tout le clergé devant le problème des prêtres pédophiles; c'est Elle qui est la grande responsable des comportements que tout le clergé adopte devant ce problème. Jean-Paul II ne désapprouve pas cette Inquisition (la CDF) puisqu'il a lui-même nommé Joseph Ratzinger Chef de l'Inquisition en 1981. Tous les deux sont très présents lors des événements du grand scandale survenant en 2002 et tous les deux approuvent les comportements adoptés par le cardinal Law. Et on sait que peu après l'arrivée de Law à l'Église catholique romaine, arrive le moment où Jean-Paul II clame devant le monde entier qu'il n'y a pas de place dans l'Église pour ceux qui agressent la jeunesse. Alors est-ce que Jean-Paul II, après 2002, a changé ses comportements face aux évêques qui couvrent les prêtres pédophiles et est-ce qu'il démontre que l'Église arrête concrètement les agissements de ses prêtres pédophiles? En fait, après 2002, Jean-Paul II va continuer à être pape durant environ 3 ans et durant tout ce temps il affirmera avec force et vigueur « Tolérance zéro » devant la cause des prêtres pédophiles. Il va même

devant le clergé et le monde entier s'écrier à voix haute et sonore qu'il arrêterait les agissements des prêtres pédophiles. Effectivement, Jean-Paul II a démontré concrètement devant le monde entier divers comportements démontrant qu'il était très actif, dans l'Église, pour convaincre tout le clergé que les prêtres pédophiles devaient cesser leurs comportements. Jean-Paul II est mort en 2005, environ 3 ans après le grand événement en 2002. Rien n'est venu démontrer, durant ces années que l'Église punissait ceux qui couvrent les prêtres pédophiles et aussi rien n'est venu démontrer concrètement que l'Église arrêtaient les agissements pervers de ses prêtres pédophiles.

28. Suite à la mort de Jean-Paul II, Joseph Ratzinger devient pape en 2005, à 78 ans, sous le nom de Benoît XVI. Il devient pape alors qu'il est encore chef de l'Inquisition romaine (la CDF). Rapidement, il se retrouve devant des exigences allant en sens contraire. Je ne suis pas surprise que Joseph Ratzinger ait cessé, en 2013, d'être le pape Benoît XVI parce qu'il n'avait plus, selon lui, l'énergie nécessaire. Effectivement, Benoît XVI voit qu'un public ne cesse pas de demander que l'Église punisse ses évêques qui couvrent les prêtres pédophiles et que ce public aimerait aussi apprendre que l'Église Elle-même arrête les agissements inacceptables de ses prêtres pédophiles. Étant chef lui-même de l'Inquisition romaine (la CDF) au moment du grand scandale en 2002 c'est lui-même qui aurait sévèrement puni le cardinal Law si celui-ci avait refusé d'adopter les comportements traditionnels que doit adopter tout le clergé devant les agissements des prêtres pédophiles. En accusant Law, le public se retrouve, sans le savoir, à accuser l'Inquisition romaine (la CDF) laquelle existe pour défendre le plus possible les comportements traditionnels que doit absolument adopter tout le clergé devant les agissements des prêtres pédophiles. Mais alors pourrait-on conclure que cette Église romaine ne punit pas du tout les agissements effrayants de ses prêtres pédophiles? Non, car pour cette Église traditionaliste punir les prêtres pédophiles agresseurs c'est tout simplement les transférer de l'endroit où ils sont vers un autre endroit. Mais qu'est-ce qui arrive si ces agresseurs continuent leurs agressions? Alors il s'agit de faire ce que Law a fait, à savoir les changer d'endroit à chaque

fois qu'ils font une agression. Punir ses agresseurs se résume à cela. Donc, pouvons-nous dire que cette Église couvre Elle-même les actions de ses prêtres agresseurs? Je suis persuadée qu'Elle se sentirait alors injustement accusée, car j'ai déjà surpris chez Joseph Ratzinger les mots suivants alors qu'il était justement question des agressions sexuelles commises par des prêtres pédophiles : « Ils vont peut-être se décider à arrêter ». Pour affirmer cela, il faut mettre toute la responsabilité d'arrêter ces agressions effrayantes sur le dos des agresseurs eux-mêmes. Alors que dire devant les prêtres pédophiles qui continuent durant toute leur vie à agresser sexuellement des enfants incapables de se défendre? Ne démontrent-ils pas qu'ils sont eux-mêmes pognés par leur vice et incapables d'arrêter?

29. Le 13 mars 2013 Jorge Mario Bergoglio, archevêque de Buenos Aires, succède à Benoit XVI sous le nom de François. Est-ce que de 2013 à 2020 le pape François adopte des comportements qui vont dans le même sens que Jean-Paul II et Benoit XVI? Dès le début de son pontificat, François clame, lui aussi, à l'instar de Benoit XVI et de Jean-Paul II > « Tolérance zéro » face aux comportements de ceux qui agressent la jeunesse! Il exprime lui aussi de fortes émotions devant les cas d'enfants agressés sexuellement par des prêtres pédophiles. Il accepte d'entendre des propos provenant des victimes elles-mêmes de prêtres pédophiles, bref il démontre devant le monde entier que lui aussi veut que ces agressions effrayantes arrêtent et il projette différentes images de l'Église démontrant qu'Elle veut, autant que le public le veut, que tout cela arrête. Mais derrière les comportements adoptés par Jean-Paul II et ensuite Benoit XVI, il y a des mentalités particulières. Ici j'adopte la définition du mot mentalité donnée par le dictionnaire « Trésor » sur Internet: « Ensemble des manières habituelles de penser et de croire et des dispositions psychiques et morales caractéristiques d'une collectivité et communes à chacun de ses membres ». Il est utile de comprendre que ceux qui sont à la tête de cette Église romaine ont une mentalité particulière c'est-à-dire qu'ils ont des croyances tellement fortes dans les traditions de cette

Église qu'ils ne soumettent pas le passé de cette Église à un examen pour pouvoir en corriger les erreurs. Ainsi ils n'auraient pas accepté que Jorge Mario Bergoglio devienne le pape François, si Jorge Mario Bergoglio avait exprimé son désir d'implanter une égalité des sexes dans cette Église; l'inégalité des sexes existe dans cette Église depuis le 3^e siècle où un viriarcat s'est installé par rapport aux femmes c'est-à-dire que l'homme est devenu le chef de la femme et celle-ci se doit d'obéir au chef. Par rapport aux comportements adoptés par ce pape François face au problème des agressions sexuelles commises par les prêtres pédophiles dans cette Église, il démontre, en 2017, sa vision d'une Église miséricordieuse envers les prêtres pédophiles en affirmant qu'il préfère que les prêtres pédophiles ne retournent pas à l'état laïc (donc ne soient pas excommuniés), mais qu'ils soient plutôt condamnés « à une vie de prières et de pénitence à l'écart du ministère public ». Suite à ce discours de François, des agresseurs sexuels, se défendant, ont cité le pape lui-même avec son discours de miséricorde. En effet, ce genre de discours peut plutôt encourager les agresseurs sexuels à continuer leurs agissements. Il est clair que le pape François n'arrête pas concrètement les agissements des prêtres pédophiles dans l'Église.

Les trois derniers papes n'ont pas arrêté l'agir des prêtres pédophiles

30. En parcourant le règne du pape Jean-Paul II, celui de Benoît XVI, et enfin celui du pape François, le tout se déroulant durant une vingtaine d'années, soit de 2002 à 2022, j'obtiens la réponse à la question posée précédemment à savoir : Est-ce que, durant une vingtaine d'années, soit de 2002 à 2022, l'Église romaine a démontré concrètement qu'Elle punit les membres du clergé agissant comme le cardinal Law? Et peut-on la voir arrêter concrètement les agissements criminels de ses prêtres pédophiles? À cette question, une réponse m'apparaît évidente soit la suivante : Avec ces trois papes, il n'est pas question que l'Église punisse concrètement un évêque qui agirait comme le cardinal Law et aussi il n'est pas question que l'Église arrête concrètement les agissements inacceptables de ses prêtres pédophiles. Mon analyse de leur mentalité et de leurs comportements m'a même permis de découvrir qu'il n'est pas question avec eux de punir un évêque qui agirait comme Law puisque ce dernier obéissait à la loi du silence imposée par l'Inquisition romaine (CDF) et il n'est pas question également d'arrêter les comportements inacceptables des prêtres pédophiles puisque selon leur croyance dans les traditions cette décision doit provenir des agresseurs eux-mêmes.

31. Existe-il des contradictions entre la mentalité qui existe dans la Justice d'un État moderne et celle qui prévaut dans cette Église catholique romaine par rapport aux comportements qu'ils adoptent tous les deux devant les agressions sexuelles commises par des hommes (qu'ils soient prêtres ou laïques) sur des enfants incapables de se défendre? Tout d'abord, la Justice de l'État punit un témoin qui a couvert l'agresseur alors que cette Église, au contraire, exige que le témoin couvre l'agresseur aux yeux du public et de la Justice de l'État. Maintenant quelles sont les réactions de la Justice d'un État moderne quand il apprend qu'un homme vient d'agresser sexuellement un enfant? Cette Justice de l'État arrêterait aussitôt cet agresseur pour l'emprisonner dans un lieu où il est obligé d'arrêter ses agressions criminelles. Bref, Elle lui impose sa volonté, laquelle étant plus

forte que la sienne l'oblige à arrêter ses agressions aussi longtemps qu'il serait jugé incapable de se contrôler lui-même. Du côté de cette Église catholique romaine, j'ai découvert qu'Elle n'arrête pas concrètement les agissements de ses prêtres pédophiles parce qu'Elle croit que la décision d'arrêter les agressions doit provenir d'eux-mêmes. Est-ce qu'il existe des signes pouvant démontrer quels comportements sont les plus effectifs? Il existe des recherches qui ont été faites sur les prêtres pédophiles dans cette Église qui ont démontré l'existence de prêtres pédophiles qui, après leur première agression, ont continué leurs agressions durant toute leur vie. Alors avec cette Église catholique romaine, attendre que cette décision d'arrêter provienne des agresseurs eux-mêmes n'est pas effectif. Ces agresseurs sont pognés par une perversion qui les domine, les aider c'est, contrairement à cette Église, les obliger à se soumettre à la volonté de la Justice d'un État laquelle va les contrôler jusqu'à ce qu'ils puissent le faire eux-mêmes. Une Église catholique moderne qui voudrait aider son prêtre pédophile à arrêter dès sa première agression adopterait un moyen très facile à savoir qu'Elle communiquerait aussitôt cette nouvelle à la Justice de l'État en précisant qu'elle excommunie son prêtre pédophile. Alors cette Justice de l'État interviendrait en venant arrêter et contrôler ce prêtre pédophile. Cette Église catholique moderne se conduirait en sens contraire de cette Église romaine laquelle impose sa loi du silence.

Quelques causes qui empêchent de régler le problème des agressions de prêtres pédophiles

32. Ce qui vient d'être fait c'est-à-dire la confrontation des comportements adoptés par la Justice de l'État et ceux adoptés par l'Église catholique romaine devant une même situation peut rendre les gens plus réalistes dans leurs attentes face à la Justice de l'État et face à l'Église romaine. Cette confrontation a démontré que la Justice de l'État est un modèle en fait de comportements à adopter quand un homme vient d'agresser sexuellement un enfant, mais on peut, en même temps, réaliser que cette Justice d'État n'intervient pas si un enfant (qui est un de ses citoyens) est agressé sexuellement par un prêtre pédophile. Vous savez pourquoi que cette Justice de l'État n'intervient pas?

33. La première raison pour laquelle la Justice de l'État n'intervient pas quand un prêtre pédophile agresse sexuellement un enfant est à la fois capitale et très simple. Elle n'intervient pas parce que, tout simplement, Elle ne le sait pas à cause de cette loi du silence abusive imposée par l'Inquisition romaine (ou la CDF) au clergé.

34. La deuxième raison provient des Accords du Latran de 1929. La loi qui découle de ces Accords du Latran c'est que l'Église catholique romaine doit être vu comme étant un État c'est-à-dire l'État de l'Église catholique romaine. Alors selon ces Accords s'il se produit un problème dans cette Église la justice d'un autre État ne doit pas intervenir, car c'est à l'État de l'Église catholique romaine de régler lui-même un problème qui survient dans son État. Jean-Paul II, en 2002 a projeté, dans le monde entier, l'image qu'il se conformait tout à fait à cette loi des Accords du Latran. Il est intervenu en transférant le cardinal Law à l'Église catholique de Rome et il a projeté aux yeux du monde entier l'image d'une Église qui va Elle-même régler son problème de prêtres pédophiles. L'image de cette Église projetée par Jean-Paul II a été tellement effective que la Justice de l'État à Boston a stoppé immédiatement ses actions alors qu'Elle était rendue à son étape finale avec Law

lequel a couvert pendant plusieurs années des agressions sexuelles commises par nombre de prêtres pédophiles. Selon cette deuxième raison, la Justice de l'État ne doit pas être active face au problème de l'État de l'Église catholique romaine, car c'est à Elle qu'il appartient de régler les problèmes qui surviennent dans son État.

35. Mais justement c'est ici que survient un problème majeur avec cette Église catholique romaine qui projette dans le monde entier l'image qu'Elle va arrêter les comportements de ses prêtres pédophiles. Mes recherches et mes analyses qui se sont concentrées à découvrir si de 2002 à 2020 cette Église catholique romaine a arrêté concrètement ses agresseurs pédophiles m'ont démontré clairement qu'Elle ne les arrête pas. Jean-Paul II malgré ses fortes affirmations que l'Église arrêterait les comportements de ses agresseurs pédophiles ne les a pas arrêtés concrètement. Benoît XVI puis le pape François ont agi de même. Pourtant ils ont agi exactement comme s'ils voulaient plus que tout au monde que ces prêtres pédophiles arrêtent leurs agressions. Est-ce que parler comme je parle cela conduit à les traiter de menteurs, etc.? Je suis historienne des mentalités. Depuis une trentaine d'années, je me concentre à comprendre le plus possible cette Église catholique romaine. J'ai découvert que cette Église agit ainsi parce que... Elle adhère fortement à une croyance traditionaliste laquelle affirme que cette décision d'arrêter ces agressions doit provenir de l'agresseur lui-même. C'est la raison pour laquelle depuis 2002 cette Église s'est limitée à être exclusivement expressive à exprimer à quel point Elle condamne ce genre de comportement de la part des agresseurs. C'est qu'Elle désire qu'ils arrêtent eux-mêmes leur propre comportement. Alors quelque chose d'extrêmement important se dégage par rapport au fait que cette Église n'agit pas réellement selon cette loi provenant des Accords du Latran c'est-à-dire que l'État de cette Église, irréaliste, ne règle pas du tout son problème. Conséquemment la Justice de l'État, au Québec, ne devrait pas accepter de ne pas intervenir à cause de cette loi des Accords du Latran puisque les comportements réels de cette Église n'obéissent pas à cette loi découlant des Accords du Latran.

36. Devant les comportements de cette Église, il est primordial de se concentrer sur la réalité des faits. Or les agissements de cette Église démontrent qu'Elle est non seulement irréaliste devant le problème de ses agresseurs, mais plus encore, les comportements qu'Elle adopte avec eux sont parfaits pour les encourager à continuer leurs agressions durant toute leur vie. Cette Église est traditionaliste et Elle adhère fortement à des croyances qui dirigent ses actions. Or, s'il y a quelque chose de très difficile à changer...c'est une telle mentalité.

37. Devant une Justice de l'État inactive, l'histoire peut démontrer que quelque chose provenant d'un groupe de citoyens peut avoir tellement d'effets sur une Justice de l'État passive que celle-ci devient active. C'est ce qui est arrivé à Boston en 2002. Sa Justice de l'État était inactive face au problème des victimes de prêtres pédophiles. Mais un groupe s'était formé avec des avocats associés à des victimes de prêtres pédophiles, et des journalistes se sont tellement grandement intéressés à leur travail particulier que des journaux ont voulu informer le public du cheminement de leur travail. C'est grâce à ce groupe qu'à un moment donné apparaît une nouvelle disant que dans la très grande ville de Boston qui compte plus de deux millions de catholiques, plus de 1000 enfants ont été victimes de 237 prêtres en 60 ans. C'est aussi grâce à ce groupe que la Justice de l'État liée à Boston est devenue active au point d'avoir tout ce qu'il fallait pour en terminer avec le cas du cardinal Law. Mais cette Justice de l'État a stoppé immédiatement son travail lié à Law à cause des comportements adoptés par Jean-Paul II envoyant au monde entier l'image d'une Église qui réglerait Elle-même son problème (ce qu'Elle ne fait pas).

Quelques moyens pour agir contre les agressions des prêtres pédophiles

38. La plus grande aide qu'il faudrait viser au Québec ce serait celle d'une Justice de l'État active. Mais pour rendre cette Justice de l'État active, il est important qu'Elle devienne très bien informée de la gravité du problème lequel n'étant pas réglé du tout par cette Église irréaliste, continuera à avoir de graves répercussions sur une partie de la population. On sait que les agressions sexuelles des prêtres pédophiles démolissent la vie des enfants lesquels en subiront les conséquences durant toute leur vie. C'est cette Justice de l'État qui se comporte comme il le faut face à ses citoyens qui agressent sexuellement des enfants. En arrêtant ses citoyens agresseurs, Elle leur impose une volonté plus forte que leur propre volonté laquelle est dominée par leur déviance qui les possède. Ne pas arrêter ses agresseurs ce serait les laisser être dominés par leur vice et ainsi continuer à démolir la vie des enfants durant toute leur vie. Quand Elle arrête ses agresseurs sexuels d'enfants, cette Justice de l'État les aide en les forçant, le temps qu'il faut, à arrêter leur conduite immorale.

39. Il faudrait que cette Justice de l'État réalise que les enfants qui sont agressés par des prêtres pédophiles sont aussi ses citoyens et ils ont grandement besoin de cette aide de qualité qu'Elle seule peut leur donner. Il ne serait pas justifié que cette Justice s'empêche d'intervenir à cause des Accords du Latran puisque, cette Église romaine n'obéit pas à cette loi des Accords du Latran. Cette Église a des témoins (des évêques ou des prêtres) des agressions qui surviennent dans l'Église, mais Elle oblige ses témoins (sinon ils sont sévèrement punis) d'obéir à sa loi du silence, imposée par son Inquisition (CDF) qui exige de ne pas informer ni le public ni la Justice d'un État de ce qui arrive. Mais des signes apparaissent, disant que ces agresseurs continuent, car les victimes de ces agresseurs continuent à travers le temps à révéler qu'elles ont été victimes de prêtres pédophiles et des recherches sur ce sujet continuent aussi à travers le temps de révéler l'existence des agressions de ces prêtres pédophiles.

40. On sait que la Justice d'un État a besoin d'être bien informée pour réagir devant un problème qui se présente comme étant important. Elle apprécie d'avoir des preuves.

41. Au cours des années précédentes des nouvelles ont déjà circulé donnant les résultats d'importantes recherches faites, dans le monde, ayant justement pour objectif de découvrir des faits donnant des preuves que, avec cette Église romaine, les prêtres pédophiles de cette Église, disséminés dans le monde entier, continuent durant toute leur vie leurs démolitions dans la vie des enfants. Qui serait doué pour retrouver ces nouvelles véhiculant des « données » si importantes? Des journalistes, habiles à faire de la recherche à travers des nouvelles qui auraient abordé un tel sujet? Des avocats qui auraient de bonnes idées pour découvrir ce genre de recherche?

42. Il serait important que ces nouvelles parlant de recherches sur le sujet circulent parce que cela viendrait révéler la gravité d'un problème non seulement aux yeux de la Justice de l'État, mais aussi aux yeux de la société où se produit ce genre de calamité dans la vie des enfants. Il faudrait non seulement viser à rendre active cette Justice de l'État, mais aussi viser à rendre la société réaliste devant cette calamité que représentent les prêtres pédophiles criminels qui profitent de l'inactivité de cette Église pour perpétuer leurs agressions sexuelles durant toute leur vie.

43. Si une journaliste posait la question suivante à différents adultes « comment pensez-vous qu'un enfant réagit suite à une agression sexuelle de la part d'un prêtre pédophile? » il serait intéressant de connaître les réponses à cette question. Serait-ce possible qu'il puisse, parmi les réponses, s'y trouver la réponse suivante : « Cet enfant est inconscient de ce qui se passe vraiment et alors après quelque temps il oubliera tout ça. » Les réponses à

cette question pourraient peut-être nous dire à quel point les gens ne sont pas bien informés à ce sujet.

44. Certes, la plus grande aide qu'il faudrait viser au Québec ce serait celle de la Justice d'État, mais pour obtenir cette aide, il faudrait que le problème soit très bien démontré par des chercheurs, par des spécialistes, des avocats intéressés à aider cette cause, par des victimes de prêtres pédophiles, par des journalistes, par Internet, par la télévision, par toute personne croyant avoir quelque chose d'important à révéler. Au Québec, ce serait aider cette cause si la société elle-même devenait très informée de ce problème très important qui, selon moi, va perdurer indéfiniment si la justice de l'État et la société demeurent passives. Chaque citoyen pourrait se demander s'il aurait des capacités ou des talents à utiliser pour aider à régler ce problème important. Enfin, une Justice de l'État pourrait être plus attentive à ce qui se passe concernant le problème des prêtres pédophiles si Elle subissait des pressions exercées par des citoyens sur l'État.

45. Il serait important que des nouvelles parlant de recherches sur le sujet circulent parce que cela viendrait révéler la gravité d'un problème aux yeux de la Justice de l'État et aux yeux de la société où se produit un tel ravage. Il serait bon de retrouver d'anciennes nouvelles et peut-être aussi de récentes nouvelles parlant de recherches qui ont été faites par rapport aux agressions sexuelles commises par des prêtres pédophiles. Je sais que des recherches sur le sujet ont été faites dans le monde entier et que certaines ont même démontré que des prêtres pédophiles, dans cette Église romaine, ont continué leurs agressions sexuelles durant toute leur vie.

46. Y aurait-il un avocat (ou plus d'un avocat) qui serait attiré par l'idée de donner gratuitement son aide pour cette cause parce qu'il sentirait qu'il aurait les capacités d'aider cette cause? Je crois qu'il existe effectivement des avocats qui seraient doués pour faire des recherches importantes pour solutionner ce problème. En effet découvrir, par exemple,

combien il y a eu des cas d'agressions sexuelles de telle année à telle année à tel endroit et refaire cette analyse à tel autre endroit est un genre de recherche très importante, car cela constitue une preuve disant à la société de même qu'à la Justice d'État à quel point ce problème est important.

47. Cette Église catholique romaine a des prêtres et des évêques disséminés dans le monde entier. La Justice de l'État au Québec pourrait peut-être s'associer à d'autres « Justices de l'État » vivant le même genre de problème lié aux prêtres pédophiles. On sait que le seul fait que des gens vivant le même genre de problème se réunissent pour en parler, du choc des idées peut jaillir une bonne idée pour régler le problème.

48. Maintenant j'aimerais informer les lecteurs de l'existence d'un grave problème dont on ne parle pas alors qu'il cause des dommages effrayants qui peuvent durer toute une vie chez des enfants agressés sexuellement par des prêtres pédophiles.

49. Il y a plusieurs années, une nouvelle a circulé disant que dans une institution pour enfants sourds et muets, on avait découvert que plusieurs enfants avaient été agressés sexuellement par des prêtres que cette institution accueillait régulièrement. Il était possible de comprendre que l'institution avait été trompée par la présence de prêtres pédophiles parmi les prêtres qu'elle accueillait. Et à un autre moment donné, une nouvelle semblable avait circulé démontrant qu'une autre institution répondant aux besoins particuliers d'un autre groupe d'enfants, et accueillant elle aussi régulièrement des prêtres, avait découvert que des enfants avaient été agressés sexuellement par des prêtres pédophiles. Mais ces deux nouvelles ne disaient pas du tout comment ces agressions sexuelles avaient pu se produire.

50. Personnellement je sais qu'il existe au moins un bon moyen à utiliser pour empêcher ces prêtres pédophiles de commettre leur crime sur des enfants sans défense. Mais j'ai remarqué que devant ce problème particulier d'agression sexuelle commise par des prêtres

pédophiles dans des organismes accueillant à la fois des enfants et des prêtres, la société de même que la Justice d'État étaient inactives.

51. Des gens pourraient alors réagir devant mon propos en disant : À quoi bon parler d'un bon moyen facile à utiliser si cela n'est pas diffusé? Devant ce problème, il me vient à l'esprit que des journalistes pourraient être les personnes les mieux placées pour diffuser ce genre d'information (par Internet, etc.). En lisant tout mon article sur ce sujet...elles pourraient peut-être devenir intéressées à répandre des informations qui empêcheraient des enfants de subir des conséquences terribles durant toute leur vie.

52. Il existe au moins un bon moyen à utiliser pour que de tels événements n'arrivent pas, car les prêtres pédophiles, agresseurs sexuels d'enfants incapables de se défendre, ont absolument besoin de trouver un contexte particulier leur permettant de commettre leurs agressions sexuelles.

53. Effectivement, il existe, au moins, un bon moyen pour empêcher un prêtre pédophile d'agresser des enfants. Mais au départ il faut comprendre les comportements qu'un prêtre pédophile adopte afin d'en venir à être en contact avec des enfants et aussi comprendre que cet agresseur a absolument besoin de se retrouver dans un contexte particulier lui permettant d'assouvir leurs pulsions aux dépens d'un enfant. Si les parents connaissaient ce contexte particulier, cela pourrait les aider à identifier le genre d'Institution à accepter ou à refuser.

54. Il est utile de comprendre les comportements que peut adopter un prêtre pédophile pour parvenir à satisfaire son vice aux dépens des enfants. Tout d'abord ce prêtre se doit d'être un acteur et un manipulateur. Il peut très bien se joindre à un groupe de prêtres non pédophiles lesquels ne se doutent pas qu'il est un prêtre pédophile se concentrant à identifier toutes les situations où il pourrait parvenir à satisfaire ses désirs pervers. Ce

prêtre peut très bien projeter une belle image de lui-même, adopter le même genre de discours que le groupe de prêtres auquel il veut se joindre. Il peut donc se présenter comme les prêtres qui l'entourent à savoir : dire qu'il est intéressé à s'approcher des enfants pour, par exemple, instruire ceux-ci sur la religion catholique. Et enfin, il lui faut absolument, non seulement s'approcher d'un enfant, mais projeter l'image qu'il lui faut circuler librement avec lui pour lui permettre un meilleur apprentissage. En fait, pouvoir circuler librement avec un enfant, sans qu'un employé de l'Institution le suive, lui est essentiel pour satisfaire ses pulsions sexuelles. Ainsi, il pourrait trouver un endroit où il pourrait se retirer avec cet enfant sans que personne ne les dérange. Alors les parents qui aimeraient placer leur enfant dans une Institution qui accueille non seulement des enfants, mais aussi des prêtres à certains moments, devraient comprendre que cet agresseur a absolument besoin de circuler librement et ne pas avoir constamment auprès de lui un employé qui verrait tout ce qu'il fait.

55. Mais il n'est pas impossible que des institutions intéressantes veuillent continuer d'accueillir des prêtres en disant qu'ils utilisent un moyen pour empêcher que de telles agressions surviennent. Les parents devraient alors demander à cette Institution de leur parler du moyen dont il est question.

56. Il est possible que des institutions accueillant des prêtres de temps à autre soient sécuritaires pour des enfants parce que des employés contrôlèrent ce groupe de prêtres de manière à ce qu'il ne soit pas possible à l'un d'eux de circuler librement puis de s'isoler avec un enfant sans être dérangé. Mais, au départ, les parents devraient se prendre le droit de poser le genre de question pouvant leur donner une telle information.

57. Ainsi des parents devraient se donner le droit de poser certaines questions importantes à toutes les institutions accueillant des enfants. Par exemple, ils ont parfaitement le droit de demander : « Est-ce que, chez vous, vous accueillez des prêtres ? » Puis « Est-ce que

ces prêtres circulent librement et que, ainsi, un prêtre pourrait s'isoler avec un enfant dans un endroit où tous les deux ne seraient pas dérangés?

Conclusion

58. J'aimerais terminer mon texte en encourageant les victimes de prêtres pédophiles à se réunir le plus possible en association de victimes de prêtres pédophiles. J'aimerais les encourager à diffuser ce que ces agressions produisent sur des enfants. Il est possible que des personnes dans le public ne réalisent pas que des agressions sexuelles, commises par des prêtres pédophiles, peuvent avoir des conséquences aussi négatives sur toute la vie des enfants qui subissent ces agressions. Il est très important que le public apprenne que ces victimes peuvent être marquées pour toute leur vie du fait d'avoir vécu l'expérience que des prêtres pédophiles se soient emparés de leur corps pour en faire tout ce qu'ils voulaient.

59. Personnellement, j'invite les victimes de prêtres pédophiles à prendre plus de place dans la société. En fait, est-ce possible de savoir combien existe-t-il d'association de victimes de prêtres pédophiles au Québec? Il serait intéressant que cette donnée importante circule. Personnellement, j'encourage toutes les victimes d'agression sexuelle de prêtres pédophiles à se réunir dans une association de victimes de prêtres pédophiles. Cela aurait de bons effets sur ces victimes, car la parole « libère » et cela pourrait aussi avoir un effet intéressant à la fois sur le public et sur la Justice de l'État.

60. Il serait souhaitable que des « données » indiquant qu'il existe tel nombre d'association de victimes de prêtres pédophiles, à tel endroit, puisse circuler dans la société. Cela donne rapidement plus d'importance aux victimes. Ces associations de victimes de prêtres pédophiles peuvent aider une société à comprendre que la Justice de l'État se doit d'être active devant l'existence de prêtres pédophiles, tellement « pognés » par leur vice qu'ils continuent d'agresser sexuellement des enfants durant toute leur vie.

61. Enfin, je vois une chose importante à dire aux victimes de prêtres pédophiles c'est qu'il est rare que des victimes viennent dire publiquement que les agressions qu'elles ont vécues

ont produit de mauvais effets importants dans leur vie. Durant toute ma vie, et je suis une personne très âgée, j'ai entendu seulement deux hommes très âgés, ayant été victimes dans leur enfance d'agression sexuelle de la part de prêtres pédophiles, dire publiquement que ces agresseurs avaient massacré leur enfance et que, devenus âgés, ils continuaient à voir en eux-mêmes les mauvaises conséquences de ces agressions.

62. Enfin, si des associations de victimes de prêtres pédophiles pouvaient s'unir à des associations de victimes existant ailleurs dans le monde cela pourrait peut-être augmenter le pouvoir d'une seule association. On dit que « l'union fait la force ». Cette Église romaine a un clergé habitant à divers endroits dans le monde alors peut-être que des informations importantes pourraient devenir accessibles aux associations de victimes de prêtre pédophile existant au Québec!

Éléments biographiques de Yolande Potvin

L'histoire de l'Église et des femmes est devenue une source de grand intérêt pour moi, il y a quelques décennies. Auparavant, je m'étais intensément intéressée à l'apprentissage. Aussi mes études universitaires ont-elles commencé par un baccalauréat, suivi d'une scolarité de maîtrise en Fondement de l'Éducation à l'Université de Montréal. Par la suite, à la fin des années 1980, j'ai entrepris puis terminé une maîtrise en Études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières (dans cette université, les études et la recherche sont centrées sur l'histoire); ma recherche se concentrait sur l'avortement en Occident à la fin du 19^e siècle, de même que sur la morale rigoriste dominante dans la société québécoise à la même époque; cette recherche traitait aussi des comportements de l'Église de Rome et des lois émanant du Québec et d'ailleurs face à l'avortement. Puis en 1991, à la même université, j'ai suivi quelques cours sur la modernité à l'intérieur d'un doctorat en Études québécoises. Enfin, à compter de l'automne 2007, durant quelques trimestres, encore à l'intérieur d'un doctorat, j'ai fait quelques recensions d'écrits sur l'Église et l'avortement, de même que sur l'Église et les femmes.

J'ai été membre du Forum André Nault Nicolet/Trois-Rivières durant quelques années. J'ai été attirée par la mention que ce forum voulait promouvoir la liberté de pensée et la liberté de parole dans l'Église. Étant donné que j'avais constaté, à l'époque étudiée, un climat dictatorial émanant de l'Église de Rome, ainsi qu'une morale rigoriste dominant la société québécoise, les valeurs mises de l'avant par le réseau du FAN favorisaient une mise à jour de l'Église catholique romaine.

Yolande Potvin

Note: Malheureusement, Yolande Potvin est décédée le 14 mars 2025.

C'est moi, Pierre Potvin son conjoint, qui prend la relève pour publier certains de ses écrits.

Explication de Yolande Potvin de son parcours et de l'orientation de son doctorat en Études québécoises

Lettre envoyée le 5 mars, 2007 à la professeure en Études québécoises de l'UQTR Lucia Ferretti.

J'ai appris que vous êtes une historienne des mentalités. Je crois avoir reçu une formation s'orientant en ce sens durant toutes les années où je me suis livrée à des études et analyses en Études québécoises.

Je suis une ex-étudiante au doctorat en Études québécoises. J'ai suivi les 2 cours obligatoires du doctorat (pour un total de 12 cr). Effectivement, j'ai suivi le cours de 6 crédits intitulé « Séminaire » (QCF 6015) et le cours de 6 crédits appelé « Problématiques du changement culturel » (QCF6014) qui portait essentiellement sur la modernité.

Tous mes cours, travaux, recherches (à la maîtrise de même qu'au doctorat + mon travail de recherche pour mon mémoire à la maîtrise) visaient à mieux comprendre la mentalité de l'élite cléricale dirigeante au Québec de 1850 à 1950, particulièrement en ce qui concerne une vision du monde où prenaient place l'image, la représentation, le rôle de la femme et de la famille dans la société.

Depuis quelques années, je m'intéresse au conflit « modernisme et religion » que j'ai perçu chez Pie IX, Léon XIII et Pie X. Mon intérêt pour ce thème a grandi à tel point qu'il a semé en moi le désir de continuer mes études doctorales (ma demande d'admission au doctorat pour l'automne 2007 a été reçue et traitée au Bureau du Registraire); cet intérêt a aussi suscité en moi l'idée d'un projet de recherche lié à ce thème.

Je vais maintenant vous parler un peu de moi pour que vous ayez une idée de la personne que je suis. Pendant des décennies, j'ai privilégié une compréhension psychologique de l'être humain : en me familiarisant avec des théories psychologiques ; en me soumettant

moi-même à une analyse psychologique pendant des années ; en suivant des cours donnant de l'importance à la psychologie lors d'une formation en Éducation à l'Université de Montréal (j'ai une scolarité de maîtrise en Fondements de l'éducation), en lisant des textes ou des livres, etc. Après cette scolarité de maîtrise, j'ai travaillé comme professionnelle de recherche en éducation, et en psychologie, à l'UQAR, puis à l'UQTR. C'est marquée par la psychologie, et l'importance des apprentissages réalisés en début de vie ou début de relation, que je suis arrivée à une formation en Histoire laquelle me fut donnée en Études québécoises. Comme professeurs, j'ai eu des psychologues, des gens formés en éducation, un psychoéducateur, des sociologues, des philosophes (trois en Études québécoises) et un littéraire. J'ai pu me familiariser avec diverses approches. Enfin, ce serait à plein temps que je travaillerais sur mon projet de recherche : mon état financier me permet de ne pas avoir besoin d'occuper un emploi. Ma demande d'admission a été faite pour l'automne 2007 étant donné qu'en parlant avec monsieur Cantin, il ne semblait pas possible que je sois admise avant ce temps-là. Toutefois, je me sens déjà habitée et inspirée pour coucher sur papier ce qui pourrait constituer un travail de recherche pour une thèse de doctorat.

Pour avoir de l'information sur les travaux de Yolande Potvin contactez :
Pierre Potvin : Pierre.Potvin@uqtr.ca

Quelques autres ressources pour venir en aide aux victimes de prêtres pédophiles

Le Réseau des survivants d'abus sexuels par des prêtres.

Survivors Network of those Abused by Priests (SNAP)

Ce réseau fondé en 1989 est une organisation américaine, à but non lucratif qui soutient les survivants d'abus sexuels commis par des ministres religieux.

https://fr.wiki34.com/wiki/Red_de_Sobrevivientes_de_Abuso_Sexual_por_Sacerdotes

Association des victimes de prêtres et autres religieux

Téléphone : 514-206-6057

justice@victimesdepretres.org

http://www.agressionsexuellemontreal.ca/repertoire_fiche.php?Id=187

Ligne-ressource provinciale 1-888-933-9007 ou 514-933-9007

Sans-frais | 24/7 | Bilingue | Confidentiel

Plaidoyer Victimes (PV)

Défendre et promouvoir les droits collectifs et les intérêts des personnes victimes d'infractions criminelles.

<https://aqpv.ca/>

Emphase (organisme pour hommes victimes)

Emphase est un organisme sans but lucratif qui vise à améliorer le bien-être personnel et social des hommes et adolescents ayant subi des abus sexuels et offrir du support aux proches grâce à la réalisation d'activités et à la mise en place de services.

<https://emphasemcq.org/>

Criphase (organisme pour hommes victimes)

Le CRIPHASE est une organisation sans but lucratif, au service des Hommes abusés sexuellement dans l'enfance, afin de les accompagner dans leur quête pour se réapproprier sainement le pouvoir sur leur vie, par le biais d'interventions psychosociales, d'information, de sensibilisation, d'activités favorisant la socialisation.

<https://criphase.org/fr>

Bureau d'avocats d'expérience dans le domaine

Arsenault – Dufresne – Wee

3565, rue Berri, suite 240 Montréal (Qc) H2L 4G3

Tél. (514) 527-8903

Courriel du bureau: adw@adwavocats.com

Courriel de Justin Wee : jw@adwavocats.com

Marc Bellemare avocat

Marc Bellemare avocat est spécialisé dans le domaine des accidents de la route ([SAAQ](#)), des accidents du travail ([CNESST](#)) et des victimes d'actes criminels ([IVAC](#)) depuis plus de 40 ans.

[Tel: 418 681-1227](tel:4186811227)

<https://bellemareavocats.ca/>

Quelques informations pertinentes

<https://lactualite.com/actualites/des-survivants-dabus-lancent-une-base-de-donnees-sur-la-gestion-des-cas-par-leglise/> (mars 2025)

<https://www.lapresse.ca/international/europe/2025-05-20/la-presse-a-rome/leon-xiv-talonne-sur-des-abus-allegues-de-pretres.php> (mai2025)

En lisant mon livre, vous pourriez comprendre pourquoi avec l'Église catholique romaine les prêtres pédophiles n'arrêtent pas d'agresser sexuellement des enfants. Vous pourriez aussi comprendre pourquoi la Justice d'État a tendance à être inactive devant ce problème. Comme victime, comme témoin de victime ou comme citoyen, comprendre que ce grave problème est très important, cela pourrait conduire à adopter des comportements pouvant rendre active la Justice d'État et ainsi apporter des changements très importants dans la vie des victimes. Enfin, le seul fait de lire mon livre pourrait vous donner des idées sur des moyens à utiliser pour faire avancer la cause des victimes de prêtres pédophiles.



Autrice Yolande Potvin

Yolande Potvin a fait des études universitaires de premier cycle et de deuxième cycle en sciences de l'éducation ainsi qu'une maîtrise et une scolarité de doctorat en études québécoises. Elle est historienne des mentalités et depuis une trentaine d'années, elle s'intéresse particulièrement à cette mentalité traditionaliste qui émane de l'Église catholique romaine.

